



Communiqué de presse

M. Le Ministre présente un exposé détaillé lors de la réunion du Comité Interministériel de la Sécurité Routière

(02.07.2014)

Dans le cadre de la réunion du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), le 2 juillet 2014, présidé par le Chef du gouvernement, M. Abdelilah BENKIRANE, M. Mohammed Najib BOULIF, le Ministre délégué chargé du Transport a présenté un exposé détaillé sur le plan d'action dans le domaine de la sécurité routière pour la période d'été 2014, le plan de communication du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) durant la même période, ainsi que le programme 2014-2018 relatif aux équipements et aménagements pour la sécurité routière.

Au début des travaux de cette réunion, le Chef du gouvernement a souligné l'importance et la sensibilité du dossier de la sécurité routière et a affirmé l'importance accordée à ce dossier afin de promouvoir la performance relative à la sécurité routière pour préserver la vie des citoyens.

M. le Ministre a ensuite évoqué le plan de travail relatif à la sécurité routière, et a indiqué que l'année 2013 a enregistré un recul important de la gravité des accidents de la circulation ainsi qu'une baisse significative, de la plupart des indicateurs, d'un taux de :

- -7.53% du nombre d'accidents mortels (3.265 accidents mortels au lieu de 3.531) ;
- -8.04% du nombre de décès (3.832 décès au lieu de 4.167) ;
- -4.98% du nombre de blessés grave (11.641 blessés au lieu de 12.251).

Par ailleurs, M. le ministre a annoncé les statistiques des cinq premiers mois de l'année 2014 qui ont connu un recul d'un taux de :

- -0.88% du nombre d'accidents mortels (1130 accidents mortels) ;
- -1.60% du nombre de décès (1293 décès) ;
- -10.39% du nombre de blessés graves (3537 blessés).

Lors de cet exposé, M. le Ministre a souligné qu'environ 30% du nombre de décès est enregistré au cours de la période estivale (Juillet, Aout, Septembre), et que l'excès de vitesse hors des périmètres urbains, l'augmentation du trafic, ainsi que la consommation de l'alcool durant l'été et juste après le mois de Ramadan, multiplient la gravité des accidents. Il a précisé que 62.75% des victimes périssent sur les lieux des accidents, et que près de 20% meurent pendant le transfert aux urgences et 16% durant les 7 jours qui suivent la date de l'accident.

Vu l'importance et l'urgence de ce sujet, M. le Ministre a annoncé que le ministre délégué chargé du Transport, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré une batterie de mesures pour la période estivale afin de mettre fin aux accidents que connaît notre pays durant cette période, ces mesures portent sur :





- 1- l'intensification des contrôles de vitesse par Radar et sa généralisation sur tous les axes routiers qui connaissent un trafic important et des accidents graves;
- 2- la mise en œuvre du contrôle de la conduite sous l'effet de l'alcool et son accompagnement par des campagnes de communication et de sensibilisation ;
- 3- l'intensification de la surveillance du respect du code de la route en milieu urbain, tout en donnant une nouvelle dynamique aux brigades mobiles de contrôle routier relevant de sûreté nationale (BMCR);
- 4- le renforcement des axes routiers identifiés au niveau du Plan de contrôle routier durant la période estivale par des unités de premiers secours, afin de réduire le temps d'interventions et d'offrir les premiers secours nécessaires aux victimes des accidents de la route;
- 5- la programmation des opérations visant à l'amélioration des trottoirs et l'entretien des panneaux de signalisation verticale et horizontale et les passages piétonniers;
- 6- l'accompagnement de toutes les mesures par des programmes de communication, de sensibilisation et d'éducation routière.

Concernant le programme relatif aux équipements et aménagements de la sécurité routière 2014-2018, M. le Ministre a souligné que ce programme vise à améliorer le niveau de la sécurité des infrastructures routières et qu'il concerne tous les utilisateurs de la route touchant toutes les catégories socio-économique et professionnelles du pays. Il constitue un facteur essentiel pour l'élaboration et la réalisation de la stratégie nationale intégrée pour la sécurité routière.

En termes de contenu, ce programme comporte l'aménagement des axes qui connaissent un taux élevé des accidents de la circulation, la construction de 734 000 mètres de murs de protection, ainsi que l'aménagement d'environ 457 points noirs.

En relation avec l'aménagement des points noirs, M. Boulif a affirmé qu'il s'agit de l'aménagement des carrefours, la création d'une troisième voie, le changement ou l'amélioration du tracé de la route, le nettoyage des bords de route afin d'améliorer la visibilité, et l'aménagement des espaces pour le déchargement des eaux des poissons, ainsi que l'amélioration de l'inclinaison de la section transversale de la route.

Par ailleurs, M. le Ministre a annoncé, entre autres, l'adoption de la contre-visite technique des autocars à travers les stations mobiles de contrôle technique, relevant du Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH). Cette opération sera réalisée selon un calendrier préétabli pour cette fin. Il a également annoncé le lancement de la coopération entre la Direction des Systèmes d'Information du ministère et Poste Maroc, afin de remettre les avis de contravention à leurs auteurs dans un délai ne dépassant pas 48 heures à partir de la date de verbalisation de l'infraction par les contrôleurs.

